



## **CONVOCATION**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

***JEUDI 14 septembre 2017***

***A 20 Heures***

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude MIQUEL

### ***Ordre du jour :***

<b>Adoption du compte rendu de la séance du 20 juillet 2017</b>	
<b>LITIGES</b>	Délibération déléguant aux maires certaines attributions du Conseil Municipal (contentieux et juridiction)
<b>FINANCES</b>	- Versement à régulariser pour les livres de Noël Ecole Montpitol (enfants de Roquesérière) 2015/2016 (43*8 € =344 €) et 2016/2017 (24* 8€ =192 €)
<b>PROJETS</b>	- Marché Cantine : bilan - Marché Alae Salle du Conseil
<b>ASSOCIATIONS</b>	- CROL et Terrain de Tennis
<b>PERSONNEL</b>	- Arrivé du nouveau contrat CUI
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	- Questions diverses : Inauguration STEP, Inauguration Cantine, Pilotage financier ( relevé des conclusions de la commission finances)  Main courante (Inauguration, Maison des Associations...)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE**

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-sept, le quatorze septembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment  
Présents : 10 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la  
Votants : 12 présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 7 septembre 2017

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, BRUNETTA Brigitte,  
COGNET Martine, adjoints  
Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND  
Nathalie, M MASSOU Jacques, M SCHOTT Grégory, Mme  
GASA Marie, Mme ZAHND Nathalie

Absents excusés : M TOULON Daniel représenté par M GENEVE Jean Louis  
Mme VIE Myriam représentée par M SCHOTT Grégory

Absents : M DEREUX Cédric, ROCCHI Jérôme, SEGUR Grégory

Secrétaire de séance : M GENEVE Jean-Louis

### **Délibération N° 2017/9-2: Annule et remplace la délibération précédente : Délibération déléguant aux maires certaines attributions du Conseil Municipal (contentieux et juridiction)**

M. le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu M. le maire ;

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire l'ensemble des délégations (ou : certaines des délégations) prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Décide :

#### **ARTICLE 1**

M. le maire est chargé, par délégation du Conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment d'ester en justice au nom de la commune.

#### **ARTICLE 2**

En outre, M. le maire est chargé, dans les mêmes conditions, d'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :

1° les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération ;

2° les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du Conseil municipal ;

3° les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal

### ARTICLE 3

M. le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

#### **Adoption du compte rendu de la séance du 20 juillet 2017 :**

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2017. En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **Démission de Mme BRUNETTA du poste d'adjointe :**

Madame BRUNETTA donne explication au Conseil Municipal des raisons de sa démission en tant qu'adjointe au maire. Elle précise qu'elle reste toujours conseillère municipale. Une info minute sera faite pour informer les administrés.

#### **Versement à régulariser pour les livres de Noël :**

Suite à la visite en mairie à la fin de l'année scolaire 2016-2017, il a été constaté que les versements de la participation de l'achat des livres de Noël pour les enfants de Roquesérière scolarisés à Montpitol n'avait pas été faite en 2015/2016 et 2016/2017 pour les sommes suivantes :

2015/2016 : 43 élèves par 8 € = 344 €

2016/2017 : 24 élèves par 8 € = 192 €

Il convient donc de régulariser la situation en effectuant un mandat pour la somme de 344 + 192 = 536 euros sur le chapitre 11 article 6574.

#### **Marchés Cantine :**

L'ouverture de la nouvelle cantine scolaire a été faite en temps et heure. La réalisation des travaux est satisfaisante. Monsieur CANCEL demande : Le chauffage se pilotera de quelle manière ? Réponse de Monsieur GENEVE : le pilotage se fait depuis la chaufferie dans tous les locaux. La maintenance à distance par ordinateur n'a pas été retenue car supérieure à 1700 €.

\* **Inauguration de la cantine :** La question de l'inauguration de la cantine se pose. Monsieur SCHOTT propose pendant la journée des arts. Monsieur GENEVE propose d'attendre la fin des travaux de l'Alae et de la Salle du Conseil. Il est entendu par la totalité du Conseil Municipal que les associations de la commune devraient visiter la nouvelle cantine qui ne pourra pas leur être prêté.

Il est stipulé que pour la fête du village, il pourra être donné les moyens corrects de préparation des repas, lavage de la vaisselle sans devoir utiliser la cantine.

Pour la journée des arts de septembre, il est convenu en conseil municipal que la cantine ne sera pas prêtée mais qu'un accès à l'eau chaude sera à envisager. Une réunion d'urgence des associations est à programmer par Mme COGNET.

\* **Nettoyage de la cantine :** le sol antidérapant est difficile à nettoyer. Il est envisagé l'étude de l'achat d'une machine auto laveuse transportable facilement de petit gabarit. Elle pourrait être ainsi utilisée dans les différents locaux communaux (Cantine, Réfectoire, Salle du Conseil, Ecole, Mairie). Le conseil municipal étant d'accord sur le principe d'un achat un processus de demande de devis va être mis en route par le secrétariat de la mairie.

#### **Marchés ALAE Salle Conseil :**

Le planning de construction est respecté. Concernant le mobilier de la salle du conseil, Madame BRUNETTA sera susceptible de présenter lors du prochain conseil municipal des propositions d'aménagement de la salle du conseil.

### **Association CROL et Tennis :**

Mme COGNET fait le bilan de la réunion des Associations du 09 septembre 2017. Lors de cette réunion, le CROL a fait de part de l'arrêt de la gestion du terrain de tennis. Un info minute a été fait à la suite de la décision du CROL. Suite à cet info minute des personnes sont venues en mairie intéressées pour accéder au terrain de tennis.

Diverses hypothèses sont envisagées sur les systèmes de gestions du terrain de tennis :

- soit transformer l'accès comme le city parc, cependant le coût, le devis et le temps de mis en place sont à étudier

- soit on ne transforme pas l'accès mais une structure associative est mise en place

- soit la gestion de fait par la mairie pour les clefs et les réservations.

Monsieur le maire propose une solution d'attente : laisser les portes ouvertes. Monsieur CANCEL doit voir avec le service technique la possibilité de mettre en place le même système qu'au City Parc. En attendant, les administrés intéressés devront venir à la mairie pour prendre les clefs et réserver le court (copie CNI + Adresse).

### **Affaire YOTHI :**

Monsieur GENEVE précise que l'avocate demande la délibération autorisant Monsieur le maire à faire appel à un avocat pour tous litiges. Le secrétariat de mairie n'ayant pas à ce jour retrouvé cette délibération, le Conseil Municipal autorise le maire à établir une nouvelle délibération en cas de nécessité.

### **Arrivée du nouveau CUI (Contrat Unique d'Insertion) :**

Au-delà du fait que l'arrivé de Monsieur PAYRASTRE Christian est apprécié par le personnel du service technique et le conseil municipal, le Conseil Municipal se doit de porter sa réflexion sur l'avenir des contrats aidés. Si les contrats aidés sont reconduits, aucune réflexion ne sera à prévoir. Cependant dans le cas contraire, le Conseil Municipal devra d'ici la fin de l'année 2017 début 2018, réfléchir à la poursuite d'un contrat avec Monsieur PAYRASTRE.

### **SIAH PAR de Villemur :**

Monsieur MASSOU présente le compte rendu de la dernière réunion portant notamment sur le changement de statut devant se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2018( changement de nom, intégration de nouvelles communes). Il sera intégré les communes qui étaient en dehors jusqu'à présent comme Roquesérière. Parmi les communes devant intégrer le GEMAPI, 5 font parties de la C3G.

### **Inauguration de la Station d'Épuration le 6 octobre 2017 à 17h :**

150 cartons d'invitation vont être envoyés par le SMEA. L'invitation des administrés par le biais de l'info minute sera faite le vendredi d'avant. La Commune s'occupe de la gestion du brunch (50 à 100 personnes). Il sera nécessaire de voir avec le SMEA l'organisation concernant le podium, la sono....

### **Maison des Associations :**

L'option 2 a été retenue lors de la réunion précédente du conseil d'administration. Monsieur MEIGNAN, Sud Ecowatt, risque d'être co-maitrise d'œuvre. Le 5 octobre est prévu une réunion entre Monsieur MEIGNAN (Sud Ecowatt), Monsieur DA SILVA (ATD), Mme FREMONT (CAUE). Lors de la commission de pilotage, il a été précisé que les 36000 € pour l'accessibilité était déjà prévu dans une subvention. 3 phases de travaux sont prévus : Accessibilité, Rénovation Energétique, Cuisine.

**Commission finances :** la prochaine réunion aura lieu le 25 octobre 2017 à 20h00

### **Contrôle technique C15 :**

Monsieur MASSOU pose la question du prochain contrôle technique du C15. Les nouvelles normes de contrôle technique ne pourront certainement pas permettre le passage du C15. Il serait envisageable de prévoir l'achat d'un nouveau véhicule ou de passer le contrôle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 14/09/2017**

Adoption du compte rendu du Conseil du 20 juillet 2017

- Démission du poste d'adjointe de Mme BRUNETTA
- Versement des aides pour les livres de Noël 2015-2016 et 2016-2017
- Marché Cantine
- Marché ALAE Salle du Conseil
- CROL et Terrain de Tennis
- Arrivée du nouveau contrat CUI

Questions diverses

**Nombre de membres présents ayant pris part au vote des points à l'ordre du jour : 10**

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	Excusées mandat à Grégory SCHOTT
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel	Excusés mandat à Jean Louis GENEVE	M. SEGUR Grégory	Absent
M. CANCEL Michel		Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric	Absent	M. ROCCHI Jérôme	Absent
M. SCHOTT Grégory			

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,  
Jean Claude MIQUEL

